

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CABORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CABORS  
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## VILAINS CANARDS

Troubler la France à l'intérieur ne suffit plus au bonheur des nationalistes. Jugeant sans nul doute, à cet égard, leur succès peu brillant, il leur faut, à présent faire de l'étranger le théâtre de leurs exploits, sans hésiter d'ailleurs, à semer contre notre pays, au delà de ses frontières, des germes de désaffection et d'animosité dont le besoin ne se fait vraiment pas sentir.

S'il était besoin d'un nouvel et frappant exemple de cette ineptie, que nous voudrions croire inconsciente, nous le trouverions dans l'impression tout-à-fait déplorable produite en Italie par un récent entrefilet d'un des principaux organes du parti nationaliste, la *Patrie*.

D'après cette information, le gouvernement français, désireux de conquérir le Maroc et craignant l'opposition de l'Italie, n'aurait pas hésité à dépenser une somme considérable pour acheter plusieurs des principaux journaux de ce pays, afin d'y préparer l'opinion à sa future conquête.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc en matière de politique extérieure pour mesurer toute l'énormité du « canard » qui a pris son vol dans les colonnes de la *Patrie*. Mais il y a un vieil adage que chacun connaît et qui dit que, lorsqu'on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé. Les ennemis de la France en Italie n'ont pas manqué de faire une application de ce proverbe en cherchant à tirer parti de l'information de la *Patrie* et en s'écriant avec ensemble sur tous les points de la Péninsule : « Vous voyez, la France reste l'ennemie. Elle n'a qu'une pensée, c'est de nous traîner à sa remorque et d'exercer sur la politique extérieure de l'Italie une influence qui la réduirait bientôt à une sorte de vassalité. »

Nous ne faisons qu'indiquer le thème. Il est facile d'en concevoir le développement, surtout lorsque les imaginations méridionales se mettent à l'œuvre.

Joignez à cela des susceptibilités d'autant plus grandes que l'Italie ayant, pendant des siècles, souffert du joug de l'étranger, est plus jalouse de son indépendance et plus en éveil à l'endroit de tout ce qui, de près ou de loin, semblerait pouvoir y porter atteinte, et vous n'aurez qu'une faible idée du beau tapage provoqué par la *Patrie*.

Ce tapage ne durera pas ; il n'est pas moins fâcheux qu'un journal français l'ait provoqué et, comme nous l'indiquions tout-à-l'heure, on peut juger par cet exemple des succès diplomatiques et autres que nous vaudraient le cas échéant, M. Déroulède et ses amis. La politique dont ils sont les représentants actuels et dégénérés a, d'ailleurs, des antécédents qui nous renseignent sur le mal qu'elle ferait à notre pays.

Elle est celle de toutes les imprudences, de toutes les insanités, de tous les périls. Nous la connaissons bien.

Après nous avoir fait détester par les nations étrangères, en nous posant comme toujours prêts à empiéter sur leurs droits et leur indépendance, alors même que, comme il arriva pour l'Italie, nous servions plus leurs

intérêts que les nôtres, cette politique, trois fois dans un siècle nous a valu la ruine, l'invasion, le démembrement de la France. C'est à elle que nous avons dû la perte de l'Alsace-Lorraine, dont M. Déroulède et ses amis parlent toujours, et à laquelle ils semblent ne penser jamais.

Un incident tel que celui que nous venons de rappeler, montre que les héritiers honteux du parti bonapartiste qui ne sont autres que les nationalistes, n'ont rien appris et qu'ils ont tout oublié.

La République comprend autrement la direction des affaires de la France. Elle en a fini, à l'égard des nations étrangères, avec des procédés qui ne nous ont jamais fait que des ennemis.

Sans jactance comme sans faiblesse, la politique du gouvernement républicain est plus que jamais une politique de paix, de civilisation, d'entente cordiale avec les diverses puissances européennes.

Il l'a prouvé lors de la guerre turco-grecque, lors du conflit hispano-américain, au Congrès de la Haye, à l'occasion des affaires de Chine.

Envers l'Italie, pour ne rappeler qu'un fait récent, la France a montré par son empressement à négocier, puis à ratifier la convention commerciale et industrielle qui a amené entre les deux nations un heureux rapprochement, combien est grand son désir d'entretenir avec sa voisine d'au-delà des Alpes d'amicales relations.

Est-ce cette situation qu'entendent troubler les nationalistes ?

En tous cas, le pays ne s'associe pas à leurs manœuvres. Il les condamne et les réprouve et il est bon qu'on le sache au dehors comme au dedans.

A. B.

## Les biens des congrégations

Le ministre des finances vient de terminer l'enquête sur les biens des congrégations que le Parlement l'avait chargé d'effectuer et qu'il a menée concurremment avec la direction des cultes. Cette dernière a fourni tous les renseignements qu'elle avait sur le nombre et le siège des congrégations, et les directions de l'enregistrement et des contributions directes ont fait le travail de relevé des biens. Il ne pouvait s'agir dans ce travail, que des biens immobiliers, les valeurs mobilières échappant forcément, par la dissimulation, à toutes les recherches du fisc.

Les propriétés possédées par les congrégations représentent une valeur d'un milliard, les autres valeurs atteignent certainement un chiffre au moins égal.

Le gouvernement va sous peu de jours communiquer à la commission du budget le relevé des biens immobiliers des congrégations par département ; un peu plus tard il lui communiquera le même travail par congrégations ; ce dernier travail est très volumineux, et l'impression en durera un peu plus longtemps ; il appartiendra ensuite à la Chambre d'inviter sa commission du budget à livrer les résultats de cette enquête à la publicité, afin que les chiffres qu'elle comporte soient connus de tous au moment où l'on discutera la loi sur les associations.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 novembre 1900

M. Gerville-Réache dépose une motion tendant à remercier les organisateurs et exposants de l'Exposition. Adopté.

M. Gauthier de Clagny demande que des indemnités soient accordées aux familles nécessiteuses des hommes qui étaient autrefois dispensés du service militaire comme soutiens de famille, et qui maintenant sont tenus à faire un certain temps de service.

Renvoyé à la commission du budget.

M. Holtz propose également que des indemnités soient accordées aux familles nécessiteuses des hommes appelés au service.

Renvoyé à la commission de l'armée.

M. Massabuau propose une modification au règlement, il s'élève contre la pratique qui consiste à introduire des additions aux ordres du jour.

Renvoyé à la commission.

M. Sembat demande que la Chambre siège les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin et l'après-midi. Adopté par 395 voix contre 194.

M. Sembat propose en outre que les séances du matin soient consacrées à la discussion du budget, et celles de l'après-midi aux réformes. Adopté par 344 voix contre 200.

La Chambre fixe ensuite l'ordre du jour et la date des diverses et nombreuses interpellations.

La séance est levée à 5 h. 5.

## EN CHINE

Exécution de fonctionnaires

Tien-Kieng, trésorier de la province de Pao-Ting-Fou ; le général Ousi-Chou-Kon, commandant les troupes de cette province, et le colonel Kiou, commandant la cavalerie, qui avaient été condamnés à mort par le tribunal militaire pour leur participation aux tortures infligées à des missionnaires et aux massacres de ceux-ci, ont été décapités, et leurs têtes ont été exposées, au haut d'un mât, pendant une journée, après quoi leurs cadavres ont été enterrés. Cette exécution a produit une impression profonde sur les indigènes de Pao-Ting-Fou et du district.

## Au Transvaal

La guerre continue

Une dépêche de Pretoria au *Daily Mail* annonce que Mme Joubert est partie dernièrement pour essayer de persuader Louis Botha de terminer la guerre. Botha a refusé d'accepter ces conseils et a déclaré que la lutte continuerait.

Une dépêche du Cap au *Daily Mail* annonce que le général Baden-Powell est malade de la fièvre entérique.

Le correspondant du *Morning Post* à Pretoria, évalue à 15,000 le nombre des Boërs actuellement en campagne des deux côtés du Vaal. Le général Delarey est au Nord-Ouest de Rustenberg.

D'après le nouveau plan des Boërs, chaque commando combattra dans son propre district.

Le *Morning Post*, commentant l'information de son correspondant, constate qu'il n'y a aucun espoir qu'on rétablisse immédiatement l'ordre et la prospérité dans les deux colonies.

## INFORMATIONS

Élection municipale à Paris

Premier arrondissement. — Inscrits, 6,526 ; votants, 4,333. — Ont obtenu :

MM. Quentin, républicain nationaliste, 1,783 voix ; Richard, républicain modéré, 1,154 ; Degouy, radical socialiste, 799 ; Herson, républicain indépendant, 420 ; Courtois, socialiste, 59 ; Decombejean, républicain, 31 ; Desnoyers, royaliste, 45. — Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Lamouroux, républicain modéré, décédé.

Les ordres du jour factieux

Le ministre de la guerre a adressé aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandant les corps d'armée et au général commandant la division d'occupation de Tunisie la circulaire suivante :

Paris, 10 novembre 1900.

Mon cher général,  
Une circulaire ministérielle du 12 février, 1899, insérée au *Journal militaire officiel*, a interdit aux officiers généraux et aux chefs de corps la publication d'ordres du jour dans lesquels ils entretiennent les troupes sous leurs ordres de mesures qui leur sont personnelles, de manière à infirmer plus ou moins directement le respect dû partout et plus spécialement dans l'armée aux actes de l'autorité.

Vous voudrez bien rappeler ces prescriptions aux officiers généraux et aux chefs de corps sous vos ordres, et tenir la main à leur stricte exécution.

Général ANDRÉ.

Les Prévoyants de l'Avenir

M. Chatelus a fait communiquer aux journaux, les deux extravagantes lettres que voici :

Paris, 10 novembre.

A Monsieur le Président du Conseil,  
Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous informer que, devant les agissements du ministre de l'intérieur, qui sont en contradiction avec les discours de la Chambre, du Sénat, j'ai dû, quoi qu'il m'en coûte, adresser à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le fondateur des Prévoyants de l'Avenir,  
Signé : F. Chatelus.

Paris, 10 novembre.

A Monsieur Waldeck-Rousseau.

En réponse à votre missive de ce jour, je viens vous dire que vous agissez contrairement au droit, à l'équité et à la justice, et, pour avoir commis aussi, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, un abus de pouvoir, je vous mets, moi, citoyen français, conformément à la Déclaration des Droits de l'Homme, hors la loi. La Chambre et le Sénat jugeront. Salutations habituelles.

Le fondateur des Prévoyants de l'Avenir,  
Signé : F. Chatelus.

Le diplôme d'éducation physique

M. Gervais, député de la Seine, vient de déposer une proposition ayant pour but, conformément aux décisions de la commission de l'enseignement, de créer un diplôme spécial d'éducation physique. D'autre part la proposition créée avec le brevet de gymnastique, institué par le ministre de la guerre, un brevet de tir. Ces diplômes et brevets doivent être délivrés aux jeunes gens par des commissions spéciales. Enfin ils confèrent aux jeunes gens qui en sont pourvus le bénéfice d'une réduction de six mois sur le service actif.

Incident de frontière

Un incident de frontière d'une certaine gravité vient de se produire à environ trois kilomètres de Mars-la-Tour, sur la route qui conduit à Vionville, premier village annexé.

Un ancien soldat de la légion étrangère, nommé Harmant, né à Sainte-Marie-aux-Chênes, naturalisé français et réfractaire à

la loi allemande, habite actuellement Jarny avec sa famille. Il travaille aux travaux de doublement de la voie Pagny-sur-Moselle-Longwy.

Vendredi, il se rendait à Vionville, après un bon déjeuner, en compagnie d'un camarade de chantier. A l'auberge où ils se trouvaient, entra un douanier allemand, nommé Kross. Ce dernier ayant fixé Harmant, celui-ci prit peur, et, sous prétexte d'une commission à faire chez un cultivateur de l'endroit, il sortit. Il prit aussitôt à travers champs et gagna la route de Mars-la-Tour. Le douanier Kross l'avait suivi. Harmant s'en aperçut, et une course folle s'engagea entre les deux hommes. Harmant, plus agile que le douanier gagnait du terrain. Il parvint à passer sur le territoire français.

Il avait déjà parcouru cent mètres, lorsque, se retournant, il aperçut le douanier qui le couchait en joue. D'un bond, il se masqua derrière un peuplier de la route. Il était temps. Une seconde plus tard, une balle sifflait à ses oreilles. Kross s'arrêtait pour tirer une seconde fois, lorsque deux douaniers français sortirent du bois voisin. Kross abaissa son arme et se retira.

Les douaniers et Harmant avertirent aussitôt le commissaire spécial de Conflans, qui procéda à une enquête, en compagnie des douaniers. Cette enquête a parfaitement démontré que Harmant se trouvait sur le territoire français, lorsque le douanier allemand a tiré. L'administration française a informé le gouvernement allemand. L'affaire sera réglée par voie diplomatique.

**Accident de chemin de fer**

Un accident de chemin de fer, dont les conséquences ont été terribles, s'est produit avant-hier matin, à Choisy-le-Roi, sur la ligne de Paris à Orléans. Lorsque le train de Nantes est arrivé en gare de Choisy, il a rencontré des wagons d'un train omnibus qui n'était pas garé; le choc fut terrible.

Plusieurs voitures furent disloquées ou broyées.

Il y a eu 8 morts et une vingtaine de blessés.

Par un hasard providentiel, un train rapide est passé en gare de Choisy au moment même de l'accident, sans dommage, parce que la machine du train tamponneur s'était renversée à gauche.

Par suite de cet accident, tous les trains de Paris de la nuit et du matin ont eu des retards assez considérables.

**La Télégraphie sans fil**

On annonce qu'une commission départementale du Post-Office qui depuis plusieurs mois étudie la question de la télégraphie sans fil, vient de déposer un rapport où elle concluerait en faveur de l'adoption du système Marconi par les autorités postales anglaises.

Il est à peine besoin de faire ressortir l'importance de cette nouvelle; si elle se confirme, ce n'est ni plus ni moins que le commencement d'une révolution dans le système télégraphique du globe.

**Anarchiste par nécessité**

De l'Avenir de l'Orne :

Être anarchiste et manifester publiquement ses idées, rien à cela, en somme, que de très naturel. Mais être contraint par la misère à se déclarer tel pour s'assurer l'existence, c'est bien différent et fort triste à constater.

C'est cependant le parti qu'a pris le sieur Louis Pivard, charpentier, âgé de 43 ans, originaire de Moulins-la-Marche, sans domicile fixe. Son histoire est l'histoire commune à tant d'autres malheureux ouvriers, réduits à la misère par les infirmités qui leur interdisent tout travail, et partant tout moyen d'existence.

Pivard raconte ainsi la sienne :

« Je suis charpentier et j'ai exercé ma profession jusqu'à ces dernières années, alors que j'étais robuste et bien portant. Il y a deux ans à peine, j'ai encore monté un pressoir dans les environs. Mais, depuis que la maladie m'a paralysé les jambes, je ne suis plus bon à rien, et je ne puis plus compter que sur la charité d'autrui. Je suis sorti depuis 3 jours de l'hospice d'Alençon, où je n'ai pu rester que peu de temps, la place faisant défaut, m'a-t-on dit; depuis ce moment je n'ai vécu que du produit de la mendicité, et je n'ai dû qu'à la générosité d'une personne charitable de ne pas passer la nuit dehors... Ecœuré de cette vie misérable,

j'ai pris la résolution de me faire arrêter ce matin pour y mettre un terme.

« J'avais demandé à être secouru, on m'a repoussé; j'ai prié les gendarmes de m'arrêter, ils ont refusé; que faire? Je me suis rendu dans un débit de boissons où je me suis fait servir une consommation que j'ai payée avec les quelques sous qui me restaient, mais en priant l'aubergiste de me faire arrêter comme ne voulant pas solder ma dépense. Cette personne s'y est opposée. C'est en sortant de cette auberge que je suis venu sur la place d'Armes et que j'ai crié du plus fort que j'ai pu : « A bas la République! Vive l'Anarchie! » Notez bien que je ne suis pas plus anarchiste que vous, et que la République m'est aussi indifférente qu'un autre gouvernement: je crèverais de faim aussi bien. Mais au moins on me fera vivre; ma condamnation ne sera pas déshonorante et je serai presque aussi bien que dans un hospice!... Seulement, j'en veux pour dix ans au moins! Si les magistrats me condamnent à une peine minime, je saurai bien les décider à la donner plus forte!... »

**Cambrioleur tué**

Samedi, à quatre heures, M. Marcel Pilon, représentant de commerce, âgé de 20 ans, rentrait chez lui, Passage-de-l'Ancre, plus tôt que d'habitude. Au moment où il allait ouvrir la porte de sa chambre, située au cinquième étage, il entendit du bruit dans cette chambre. Il sortit alors son revolver de sa poche et entra.

D'abord, il ne vit personne, mais, ayant regardé sous le lit, il aperçut un homme blotti dans la ruelle. Cet homme tenait un rasoir ouvert à la main. M. Pilon, après avoir intimé à l'intrus l'ordre de sortir, et son antagoniste demeurant immobile et muet, déchargea par deux fois son revolver sur le cambrioleur. Celui-ci, frappé mortellement, s'écria :

« Ne tirez plus, je suis touché! » On sortit alors l'individu de la ruelle, où il ne tarda pas à mourir, sans avoir pu prononcer une seule parole.

**Tentative d'assassinat**

Samedi soir, entre neuf heures et dix heures, selon son habitude, M. Emmanuel Caunes, avocat à Limoux, habitant rue de la mairie, se rendait au cercle.

Comme il suivait le trottoir longeant la chaussée, à hauteur d'une ruelle étroite, une main armée le frappa brusquement au côté gauche.

Quoique surpris par cette attaque imprévue, M. Caunes appela aussitôt à l'aide; son appel fut entendu, mais l'auteur de cette odieuse tentative avait prestement disparu.

Fortement impressionné par l'attentat dont il avait failli être la victime, M. Caunes se rendit au cercle et mit ses amis au courant de l'aventure.

Il fut aussitôt examiné par M. le docteur Rougé, qui constata que M. Caunes avait été frappé, au côté gauche de la poitrine, à l'aide d'un instrument tranchant, couteau ou poignard.

Le coup avait été porté d'une façon si violente, que du pardessus à la chemise y compris un carnet, qui se trouvait dans la poche de son paletot, tous les effets de M. Caunes ont été perforés; au côté gauche de la poitrine, la peau était légèrement éraflée.

Grâce au carnet en question qui a dévié l'arme, M. Caunes a échappé à une mort certaine.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont armé le bras de l'assassin.

La justice est saisie de l'affaire.

**Un drame d'amour**

Un drame s'est déroulé dimanche à Lyon.

Deux jeunes gens, Auguste Zill, vingt ans, employé à l'arsenal, et Thérèse Glavia, dix-huit ans, habitant une petite commune des environs de Lyon, avaient depuis quelque temps noué des relations et voulaient se marier. Leurs parents s'y étant refusés, ils résolurent de mourir ensemble.

Après avoir erré une partie de la nuit dans les rues, ils se réfugièrent dans une cave de la maison Zill. Là, le jeune homme qui avait acheté la veille un revolver, en déchargea quatre coups sur sa maîtresse; celle-ci tomba, et Zill croyant l'avoir tuée, monta rapidement chez sa mère et, avec un fusil dont il fit mouvoir la gâchette avec le pied, il se logea la charge dans le ventre. Le malheureux succombait peu après.

Cependant la jeune fille, qui n'avait reçu qu'une blessure au front, revenait bientôt

à elle, et, apprenant la mort de son amant, elle s'enfuyait précipitamment vers le Rhône et se jeta dans le fleuve, d'où un marinier put la retirer saine et sauve.

Elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu, où elle a déclaré que c'était sur ses instances formelles qu'Auguste avait essayé de la tuer.

Après avoir résisté, a-t-elle dit, il a enfin tiré l'arme de sa poche et m'a dit : « Non, je ne pourrai pas, je ne me sens pas la force. » Je l'ai encouragé, je lui ai pris la main et j'ai appuyé le canon contre mon front en lui disant : « Tirez, Auguste, n'ayez pas peur ». Il m'a répondu : « Quel courage vous avez ! » Il s'est alors reculé et a appuyé sur la détente.

**QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT**

**Les délégués cantonaux**

Dans les « coups de hache » énergiquement donnés, une excellente revue de l'enseignement primaire plaide la cause de l'esprit laïque et républicain.

Au sujet de la délégation cantonale elle rappelle qu'une circulaire ministérielle de janvier 1905 a prescrit l'épuration de ces délégations.

Le ministre invite les préfets à veiller à ce que le choix des conseils départementaux ne se porte pas sur des personnes qui feraient élever leurs enfants dans des établissements en concurrence avec l'enseignement public.

Après avoir montré que certains délégués maires ou conseillers municipaux tyrannissent les instituteurs de leurs communes, contre-carrément leurs efforts et leur suscitent mille tracassas, attaquent parfois sans vergogne et hors de propos le personnel des écoles laïques, voire les inspecteurs, la Revue propose les moyens suivants :

Le ministre de la guerre en ce qui concerne l'armée porte énergiquement le fer rouge dans la plaie; il n'agit pas par demi-mesures. Qu'il en soit donc ainsi dans l'enseignement public.

Mais comment procéder? Faire une enquête sur chaque délégué: ce serait facile, et l'on aurait bientôt réuni des documents édifiants, permettant de faire le départ entre nos amis et nos ennemis au sein des délégations cantonales.

Et alors, opérer des révocations en masse, faire une hécatombe générale de tous ces faux bonhommes. Cela causerait bien du bruit et donnerait lieu à une agitation qu'il serait préférable d'éviter.

Il est un moyen plus simple de débarrasser les délégations de membres ne méritant pas d'y figurer et de les faire filer à l'anglaise.

Qu'on réunisse les délégations dans chaque canton et qu'on les consulte elles-mêmes sur la façon dont elles entendent leurs attributions. Qu'on leur soumette un programme nettement laïque, auquel chacun de leurs membres sera invité à donner une adhésion formelle; qu'on les invite, en un mot, à dresser par eux-mêmes le Code des délégués cantonaux.

Puis qu'on leur pose, à propos de ce programme quelques questions ne laissant pas d'être fort gênantes pour quelques-uns d'entre-eux :

« Les délégués cantonaux ne doivent-ils pas, se montrer dignes des prérogatives que leur vaut ce titre, prendre l'engagement moral de favoriser par tous les moyens possibles la diffusion exclusive de l'enseignement laïque, de le soutenir, de le défendre en toute circonstance, non seulement par leurs paroles, mais par leurs actes et surtout par leurs exemples? »

« Ne doivent-ils pas donner la preuve de leur dévouement à la cause qu'ils acceptent de servir en faisant instruire leurs enfants dans les écoles laïques de tout ordre? »

« Que s'il préfèrent, — comme c'est leur droit, — l'enseignement congréganiste, leur devoir d'honnête homme n'est-il pas de se retirer d'eux-mêmes d'une institution ayant pour but le développement d'un enseignement auquel ils ne peuvent, en bon conscience, prêter un loyal concours? »

Voilà l'idée que propose le Bûcheron de la Revue de l'enseignement primaire et il ajoute comme conclusion :

« Si l'on ne trouve pas le moyen d'épurer sans retard les délégations cantonales, qu'on emploie un remède héroïque, qu'on les supprime toutes radicalement car, telles qu'elles sont organisées, elles ne rendent aucun service, bien au contraire! »

La cognée du bûcheron aura-t-elle frappé assez fort pour que le bruit en ait été entendu et qu'il se répercute au loin?

Un ami de l'enseignement et de la démocratie.

**CHRONIQUE LOCALE**

**MOUVEMENT D'INSTITUTEURS**

Nous avons continué nos patientes et laborieuses recherches en ce qui concerne le mouvement d'instituteurs du 30 octobre que l'on a si soigneusement caché à la presse!...

Ce mouvement n'est guère, en somme, que la répétition de celui du 18 octobre.

Il porte à peu près exclusivement sur les mêmes noms; ainsi on envoie à Thémimettes le 30, l'instituteur nommé le 18 à Espeyroux; on envoie le 30 à Fons, l'instituteur désigné le 18 pour Sauliac; ce dernier poste est à son tour occupé par un instituteur appelé le 18 à Thémimettes, etc., etc.

On peut voir que nous sommes parfaitement éclairé, en dépit du voile jeté autour de ce mouvement qu'on désirait garder secret.

Pour une des nominations cependant, nous tenons à préciser : Sœur Rigouste, institutrice publique à Espeyroux est nommée institutrice publique à Saint-Chels.

On sait que les sœurs du Tiers-ordre sont... laïques... de par la loi.

Mais alors si on peut changer la sœur d'Espeyroux, rien ne s'oppose au changement de celle de Sauliac, changement réclamé par la majorité de la population.

**Correspondance**

Nous recevons de M. Léon Marmiesse, avec prière d'insérer, une lettre qu'il a adressée au Quercynois, il y a 7 ou 8 jours, en réponse aux attaques dont il est l'objet de la part de ce journal.

Nous ne croyons pas devoir la publier, car nous n'avons aucune raison de nous immiscer dans une polémique qui ne nous regarde pas; cependant, après avoir déclaré sans ambages, que nous n'approuvons nullement le contenu de l'affiche, cause de cette polémique, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre profonde stupeur des procédés étranges du Quercynois.

Nous pensons qu'il est peu digne d'un journal de faire œuvre de délation; et d'ailleurs, notre confrère est-il bien certain que le fisc ait été frustré? L'affiche, si les mesures qu'on nous a données sont exactes, a très exactement 49 décimètres carrés. Or, la dimension maximum permise par le timbre de 18 centimes est 50 décimètres carrés. — Une dimension ne signifie rien, en effet, c'est la surface qui importe.

Mieux que nous, notre confrère a le moyen de contrôler si les renseignements qu'on nous a fournis sont exacts.

Mais à sa place nous préférierions laisser la délation aux policiers!...

**Ponts et chaussées**

Par décret de M. le ministre des travaux publics, M. Gillet, conducteur principal des ponts et chaussées, attaché au département de la Dordogne au service des études et travaux du chemin de fer de Nontron à Sarlat, sera attaché dans le département du Lot au service des études et travaux de la ligne de Carsac à Gourdon, en remplacement de M. Leyrit, décédé.

**Les « Lotois » en Algérie**

D'après une statistique récente, le nombre des « Lotois » établis en Algérie s'élève à 1734; dans la province d'Alger: 691, dans la province d'Oran: 658, dans la province de Constantine: 385.

**Théâtre de Cahors**

Nous rappelons que c'est jeudi 15 novembre, que le commandeur Cazeneuve, avec le concours de son élève Reine Desolange, donnera sur la scène de notre théâtre une brillante séance de prestidigitation et de magie.

Il y aura salle comble, jeudi, au théâtre car le public cadurcien tiendra à se rendre à cette merveilleuse soirée.

On désire acheter une machine à coudre. S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 13 novembre 1900

Naissances

Ausset, Charles-Germain-Jean, rue du Parc, 10.

Gaillard, Marie-Louise, rue Mordaigne, 17.

Publications de mariages

Julhia, Firmin, cultivateur et Frayssens, Marguerite, fille de service.

Grelier, Antoine, employé de commerce et Vayrières, Marie, sans profession.

Maury, Clément-Eugène, propriétaire et Auricoste, Marie, sans profession

Décès

Cheyssial, André-Jean, 1 an, rue St-Georges.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Construction d'une

Annexe à la gare des voyageurs. — Nous apprenons que sur la demande du Conseil municipal, la compagnie du chemin de fer d'Orléans, va faire agrandir le bâtiment des voyageurs de la station de Puy-l'Evêque.

Le public va donc obtenir satisfaction.

— *Ecole laïque* — L'on trouve étrange à Puy-l'Evêque que l'école récemment saïcisée ne possède aucun mobilier pourtant très nécessaire.

Nous faisons appel aux sentiments bien connus de M. le maire pour l'œuvre de la laïcité et nous espérons qu'avant peu, tatisfaction sera donnée aux pères de famille qui ont confié leurs enfants aux institutrices.

SAINT-MICHEL-DE-COURS. — Une épidémie de fièvre typhoïde frappe actuellement notre population qui est fort éprouvée; de nombreux cas sont constatés.

A Constans, commune de Valroufié, des familles entières sont atteintes, il y a eu quelques décès.

MONTCABRIER. — La cour d'assises du Lot-et-Garonne a condamné à 5 ans de réclusion le nommé Jouffreau, Auguste, âgé de 45 ans, de Montcabrier.

Jouffreau était prévenu d'attentats à la pudeur sur des jeunes gens et sur son fils.

— *Conférence agricole*. — M. Quercy, professeur d'agriculture, fera dimanche 18 novembre à 9 heures du matin, une conférence agricole publique à la mairie de Montcabrier.

Sujet de la conférence :

Les engrais de ferme, le bétail et les fourrages.

CASTELFRANC. — Listes électorales.

Dans sa réunion du 11 novembre, le Conseil municipal a désigné M. Lacroix J. B. pour dresser la liste électorale, et MM. Montagne et Bonis pour juger les réclamations.

SAINT-GÉNIÈS (Lalbenque). Nous avons reçu de Saint-Géniès plusieurs correspondances concernant le curé de cette paroisse,

qui en prend un peu trop à son aise à l'égard des élèves de l'école laïque.

Nous espérons que cet avertissement suffira au desservant de Saint-Géniès qui, s'il n'aime pas la « laïque », sait cependant profiter des secours distribués tous les ans aux prêtres pour leur permettre d'aller aux eaux thermales, par une administration laïque.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 10 novembre. — Jean-Baptiste Dordeins, 32 ans, peintre, né à Bayonne, sans domicile fixe, est condamné à 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— G. C., de Saint-Michel-Loubéjou, 16 francs d'amende (loi Bérenger), pour contrevention au règlement sur la fièvre aphteuse.

— Le tribunal prononce ensuite trois condamnations à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis, et une condamnation par défaut, à 20 fr. d'amende, pour pêche avec engin prohibé.

— *Incendie*. — Hier soir, vers 9 h. 1/2, un incendie s'est déclaré chez M. Gaillard, épiciier, rue Gambetta.

Les dégâts s'élèvent à la somme de 5.000 francs et sont couverts par la compagnie d'assurances « La Fraternelle ».

FOURMAGNAC. — La fièvre aphteuse.

Parlant de la contamination occasionnée par les foires d'une région où sévit la fièvre aphteuse, le *Journal du Lot*, dans un entre-filet bien inspiré, recommandait, ces jours derniers, d'user de beaucoup de prudence. Plus récemment, un correspondant du canton de Cajarc, dans le même journal, demandait la réouverture des foires de Figeac, affirmant que la fièvre devait avoir disparu.

L'enquête de ce correspondant devait être incomplète, puisque aux portes mêmes de Figeac, dans la commune de Fourmagnac, plusieurs cas y ont été constatés et les animaux y sont encore à l'état de traitement.

Nous croyons, nous, qu'il vaut mieux attendre, pour réunir sur un même champ de foire un grand nombre d'animaux, que tout danger ait entièrement disparu. Le commerce en souffre; mais les agriculteurs y gagnent et les deux intérêts nous paraissent également respectables.

SABADEL-LATRONQUIÈRE. — Bureau de bienfaisance. — MM. Vermande Louis et Destruel Pierre ont été élus dimanche membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance comme délégués du Conseil municipal.

ALMANACHS POUR 1901

« Petit bonhomme vit encore ! » Le bon vieux petit almanach, si cher à nos pères, est toujours vivant et bien vivant, et son succès, loin de dé-

croître, semble rajeunir encore avec les années qui consacrent son utilité. Ni les journaux, ni les revues qui se multiplient, ni les innombrables publications de toutes sortes n'ont pu le remplacer. Il est toujours le bienvenu quand il nous arrive sur l'aile des premières brises hivernales. C'est lui qui charmera les longues veillées au coin du feu. C'est lui qui amusera, qui fera rire et qui prodiguera en même temps à tous les plus précieux conseils !

Qu'ils sont variés, à la fois instructifs et récréatifs, ces aimables petits livres qui viennent de s'envoler des presses de la maison Plon !

Parmi les plus recherchés du public, il faut citer en tête : l'*Annuaire* et les *Almanachs Mathieu (de la Drôme)*, qui annoncent avec tant d'exactitude, le temps qu'il fera pendant l'année, et qui sont d'une utilité quotidienne pour les agriculteurs, les marins, et en général pour tout le monde, car il n'est personne qui n'ait intérêt à savoir quand le soleil brillera, quand le vent soufflera, quand il pleuvra, neigera, grêlera, gèlera, etc. Rappelons en même temps que ces almanachs renferment des prévisions détaillées sur le rendement de toutes les récoltes.

L'*Almanach manuel de la bonne cuisine et de la Maitresse de maison* est plein de recettes économiques, de procédés excellents pour faire de bons plats à peu de frais. Les gourmets y trouveront aussi leur compte.

L'*Almanach du Savoir-Vivre*, par la comtesse de Bassanville, est un code très complet de la bonne compagnie; celui des *Dames et des Demoiselles* traite spécialement de la toilette et de la confection des petits ouvrages de femme; l'*Almanach de la Mère Gigogne* s'adresse aux enfants; l'*Almanach de France et du Musée des Familles* est une petite encyclopédie des plus instructives; l'*Almanach scientifique* nous explique les découvertes nouvelles de la science; l'*Almanach du Parfait Vigneron* constitue le guide du viticulteur, du fabricant de cidre et du liquoriste; n'oublions pas non plus le *Cultivateur* ni le *Jardinier*.

L'*Almanach des Saints Cœurs de Jésus et de Marie* et l'*Almanach du Bon Catholique* s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore, dans des genres différents: le *Parisien l'Astrologique*, l'*Almanach illustré des Jeunes Mères*, le *Petit Almanach national de la France*, recueil patriotique d'anecdotes, de récits militaires et de renseignements utiles aux réservistes et aux territoriaux; l'*Almanach des Célébrités contemporaines*, galerie des illustrations politiques, militaires, religieuses et artistiques de la France et de l'Etranger; l'*Almanach Prophétique*, consacré aux sciences occultes, aux prédictions, aux phénomènes les plus curieux du somnambulisme, de l'hypnotisme, du spiritisme et de la divination.

L'*Almanach des Parisiennes*, signé de brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne. D'ailleurs, tous ceux qui croient avec raison le rire utile à la santé, tous ceux qui aiment les bons mots, les gaules fantaisies, les histoires burlesques, les drôlatiques aventures et les folles équipées, n'ont qu'à s'adresser à une bande de joyeux compères qui s'appellent: le *Lunatique*, le *Comique*, le *Pour rire*, le *Charivari* gaillards almanachs qui conservent la tradition de la vieille gatté française.

Enfin, fermant la marche, voici venir: le *Mathieu Laensberg*, le vénérable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, imprimé selon l'antique tradition, sur le même papier et avec les mêmes types qu'autrefois. Mathieu Laensberg, est l'ami des villageois, le guide des paysans, auxquels il donne d'excellentes recettes de toutes sortes.

Ces aimables petits livres, sous une forme commode et modeste, accessible à tous, savent mêler l'agréable à l'utile, se faire comprendre de tous les âges, de toutes les conditions sociales, satisfaire tous les goûts.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse est assez active, mais son activité paraît être concentrée actuellement sur certains fonds d'états étrangers, sur l'Extérieure et l'Italien notamment

Quant à l'ensemble de la cote, c'est la fermeté qui est la note dominante avec tendance générale à une plus value.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100, 50 sans changement le 3 1/2 0/0 à 101, 80 et l'Amortissable à 99, 15.

Le marché des actions des Etablissements de Crédit a été très calme, le Comptoir National d'Escompte à 582 est sans changement. Le Crédit Lyonnais à 1082 au lieu de 1083 n'a pas sensiblement varié, le Foncier et la Société Générale n'ont donné lieu à aucune négociation sur le marché à terme.

Chemins français sans modification. Le Lyon à 1787, le Nord à 2292 et l'Orléans à 1705 ont seuls été cotés à terme.

Le Suez à 3520 a baissé de 10 fr.

La reprise s'est de nouveau accentuée sur l'Extérieure qui clôture à 68, 77, l'Italien ferme à 99, 80, le Portugais à 24, 75, le Turc D vaut 22, 70, la Banque Ottomane 533.

PLUS DE DOUTE

Il n'y a plus de doute possible, la voiturette *Gladiator*, qui s'était affirmée cette année comme la meilleure au point de vue consommation, de la facilité de direction, de la sécurité, vient de lever le dernier doute qui subsistait sur elle et sur son aptitude à monter les côtes, en gagnant facilement la course de côtes de Chanteloup. (La côte de Chanteloup est l'une des plus fortes de France). **Acheteurs, concluez** La Voiturette *Gladiator* est en vente à l'Usine *Gladiator* au Pré St-Gervais (Seine).

VIENT DE PARAITRE :

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par **Mathieu Laensberg** et celles par **Xaintrailles**, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures. Précédé d'un grand roman historique inédit sur **Le siège de Cahors par Henri IV**.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

— Il ne leur arrache pas les oreilles pour les forcer à lui donner leur argent, et il ne le bat pas à coups de matraque, si elles ne lui font pas frire des œufs assez vite. Il te laisse ces procédés, Barbe-Grise, — riposta la voix dédaigneuse du défenseur de l'absent. — Des mains blanches, morbleu ! Eh bien ! au moins, ses mains ne sont pas toujours dans les poches des autres comme les tiennes, sacripant !

Cette énergique argumentation du *tu quoque* est en très grand honneur dans les casernes.

Les cris de joie redoublèrent; Barbe-Grise était une redoutable autorité que les plus intrépides vauriens de son régiment n'osaient pas contrarier et qui menaçait de tourner au pire sous la flagellation de la langue de Cigarette, à la grande joie de toute la salle de bal.

— Sacré nom ! ses mains ne peuvent pas travailler comme les miennes ! — grommela son adversaire.

— Oh !... oh !... — s'écria la petite vivandière avec un suprême dédain, — elles ne tor-

dent pas le cou aux poules et ne dépouillent pas les lapins qu'elles ont volés, peut-être, comme les tiennes, mais elles te tordraient le cou si elles voulaient s'abaisser jusqu'à toucher une canaille comme toi !

— Canaille ! dit Barbe-Grise insulté, d'une voix de tonnerre — Macasch ! Si seulement tu étais un homme !

— Que ferais-tu, brigand ? s'écria Cigarette en éclatant de rire. — Me donnerais-tu cinquante coups de matraque comme tes officiers t'en ont fait donner la semaine dernière pour avoir volé le fignot du Blancbec ?

Un grognement pareil à celui d'un lion poussé par l'irascible Barbe-Grise ébranla les murs.

Cigarette avait abordé dans sa malicieuse attaque un sujet très sensible : le fusil de l'infortuné conscrit lui avait d'abord été adroitement volé, puis avait été non moins adroitement vendu à un Arabe.

— Sacrebleu ! — dit-il en rugissant, — tu es devenue amoureuse au grand galop de ce vainqueur des Belles... de ce beau soldat aristocrate !

La seule réponse à cette intolérable insulte fut une nouvelle explosion de rires; un grand tapage de vociférations et une bordée de jurons de la part de Barbe-Grise.

Cigarette lui avait lancé à la tête une bouteille de vin ordinaire qui l'avait aveuglé, et avait couvert sa barbe d'un torrent rouge et de fragments de verre cassé, puis la vivandière était retournée danser comme une petite Bacchante en chantant à gorge déployée de sa

petite voix d'allouette :

Turco ! lignards !  
Bons zigs ! truffards !  
Autour des couscoussous  
Sont tous mes chers zouzous !  
Roumis  
Spahis  
Même les arbis  
Joyeux  
Et bleus,  
Même les recueus  
Ont pour moi  
Quand on boit  
L'air de rois  
L'air de rois !  
A mon cœur le chemin  
N'est qu'par le vin !  
Le bon qu'on savoure  
Est le titre à m'n amour !

Après cette déclaration formelle de ses sentiments mercenaires et cosmopolites chantée en langue sabir, la petite *Enfant du Drapeau* reprit ses bonds les plus capricieux et ses fantaisies les plus aériennes.

A la fin de cette altercation, ne sachant pas si l'un de ses cavaliers n'était pas le délinquant, celui qui était appuyé sur le rebord de la petite croisée, se dirigea vers l'entrée de la salle de danse.

Il n'avait pas deviné que c'était lui-même qu'on venait de défendre contre les assauts du *Zéphir* Barbe-Grise.

Sa taille dominait les soldats français et s'élevait même au-dessus de la plus haute stature des Spahis; le rapide coup d'œil de Cigarette le distingua tout de suite.

— A-t-il entendu ? — se demanda-t-elle.

Une vive rougeur causée par l'exercice auquel elle venait de se livrer avait encore brunî ses joues légèrement basanées; elles n'avaient jamais rougi cependant aux plus grossières plaisanteries et aux déclarations d'amour les plus libres de la caserne qui lui avaient été adressées depuis que ses yeux s'étaient ouverts pour la première fois, dans son enfance, pour rire d'un rayon de soleil donnant sur le corselet d'un cuirassier au milieu des charrettes de bagages que sa mère conduisait.

Elle pensa qu'il n'avait pas entendu, son visage était grave, un peu fatigué, et son regard en s'arrêtant sur elle lui parut distrait.

— Oh ! mon beau roumi ! — pensa Cigarette avec une sensation de bouillante colère qui fit place à un embarras momentané et des plus rares chez elle : — tu me regardes, et tu ne penses pas à moi ?... Nous changerons bientôt tout cela !

Elle n'avait reçu une pareille insulte depuis le jour où elle avait dansé pour la première fois sur une grosse caisse à l'âge de trois ans au milieu d'un campement de travailleurs.

L'indifférence du cavalier donna un nouveau nerf à ses petits membres, fit jaillir plus de feu de ses yeux, augmenta sa grâce et son abandon; elle devint plus étourdie; sa désinvolture fut plus piquante et plus effrontée encore.

Elle frappa de son petit pied éperonné avec pétulance.

(A suivre)

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

## III

### « LA PROSKROUSIS »

Le matelot s'éloignait.  
— C'est que c'est bien prouvé, pourtant, ce qu'il dit là... Est-ce que tu es bien sûr d'être un mécréant, l'ami ?  
Le front de l'inconnu se plissa ; d'un geste de tête il répondit affirmativement à la question d'Antonios.  
— C'est pas possible, reprenait Antonios. D'abord ! tu n'as pas l'air d'être de leur race, à ces maudits... Et puis, j'sais pas, j'ai comme qui dirait dans l'idée des choses qui... des choses que...  
Enfin, motus, ça ça regarde le capitaine. Mais comment que tu t'appelles ?  
— Artaki, répondit le janissaire.  
— Artaki... Et ton père ? Comment qu'il s'appelle ton père ?  
Cet interrogatoire déplaisait évidemment au jeune homme, qui détournait la tête et s'éloigna pour y mettre fin.  
— Tiens bon ! fit Antonios. Tu as fermé bien vite la soute aux secrets, mon garçon...

File ton nœud, j'vas ouvrir les yeux et les oreilles comme des écuriers et je verrai bien ce que tu portes à fond de cale...  
En attendant, le maître d'équipage avait fort à faire pour rétablir les manœuvres. La voilure avait beaucoup souffert de l'accident du bout dehors et de ses suites.  
La frégate turque, d'autre part, avait eu un instant de répit, dont les calfs avaient profité pour enfoncer à coups de maillets d'énormes tampons dans les trous pratiqués par les boulets, et clouer des planches par dessus.  
La voie d'eau avait été épuisée, et le bâtiment avait pris une véritable supériorité de marche sur la Proskrousis, privée de sa misaine.  
L'autre frégate s'efforçait de se rapprocher pour prendre le brick entre deux feux. Mais il lui fallait louvoyer, car le vent lui était contraire et, selon toute apparence, elle ne devait arriver vers le lieu du combat que bien après la tombée de la nuit qui n'allait pas tarder.  
C'est en semblable circonstance que se déployaient les admirables talents nautiques qui avaient fait d'Empresterios l'un des capitaines les plus réputés de la marine grecque. Sa face s'était éclaircie, ses mouvements étaient redevenus calmes et pondérés. Aux intonations de son commandement, les matelots sentaient qu'il était sûr de lui et que, malgré les chances contraires, il saurait terminer l'affaire à son avantage.  
Une évolution habile amena la Proskrousis à naviguer droit sur la côte. Elle courait avec

une audace intrépide vers des fonds dangereux par suite de la présence de récifs sous-marins très nombreux dans cette partie de la Méditerranée, toute hérissée d'îles et d'îlots, prolongements de contreforts montagneux qui forment une série ininterrompue d'écueils.  
Le faible tirant d'eau du brick, la connaissance parfaite qu'avait son capitaine des moindres détails de cette côte permettaient à la Proskrousis de donner toute sa vitesse maintenant bien ralentie.  
La frégate turque, beaucoup plus profondément engagée, manquant de pilote du pays, dut carguer la plus grande partie de sa voilure et n'avancer qu'en jetant la sonde. La nuit se fit, opaque.  
— Enfoncés les Turcs, dit un matelot à Antonios.  
— N'empêche, repartit le maître d'équipage, que c'est rageant de laisser inachevée la besogne si bien entamée. Si nous avions eu seulement un peu de chance, on coulait ces chiens de mahométants !  
— Espère, Antonios, reprit une voix. Ce n'est pas fini.  
Antonios se retourna, le capitaine était derrière lui.  
— Tu regrettes, vieux, de n'avoir pas coulé la frégate.  
— Dame ! mon capitaine, on lui avait donné plus qu'à moitié son lest pour un voyage par le fond et la voila réparée, nous donnant la chasse...  
— Eh bien ! Antonios, bourre ta pipe, va te reposer une heure ou deux. Que les hommes

allent se jeter aussi dans les hamacs, laisse juste ceux qui sont indispensables pour réparer un peu les avaries, et je te promets une belle revanche...  
— Oui, capitaine, oui ! Ah ! ç'aurait été une belle journée si ce mécréant...  
— Encore !  
— Oh ! capitaine, ce n'est pas pour en dire du mal, et maintenant il peut compter sur Antonios... N'empêche qu'il nous porterait malheur une fois de plus qu'il ne faudrait pas s'en étonner...  
— Allons, va trouver ton hamac, vieux fou.  
— J'y vais, mon capitaine...  
— Ah ! avant de descendre, fais éteindre les feux de position.  
— Les feux de position ?... Bien ! bien, mon capitaine.  
Le capitaine gagna sa cabine pendant que le maître d'équipage s'assurait de l'exécution de son dernier ordre.  
En se dirigeant vers la porte, il se heurta dans un jeune homme.  
— C'est toi, Caritiôs ? demanda-t-il, croyant s'être rencontré avec un matelot.  
— Non, maître, c'est moi, Artaki...  
— A ! c'est toi. Justement je parlais de toi au capitaine, à l'instant...  
— Et vous lui disiez sans doute que j'avais bien mal choisi le moment d'embarquer sur la Proskrousis.  
— Euh, euh ! pas précisément ; il y a bien un peu de ça, mais c'est pas ça tout à fait, non, vraiment, pas tout à fait ça...  
(A suivre.)

LE VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS de VIANDE de BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

### Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur MONGE, marchand forain à Crayssac, sont invités à se rendre au domicile de Monsieur Séguy, syndic, pour toucher la part leur revenant d'un dividende de douze pour cent.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

### Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur MARCILHAC, limonadier à Cahors, rue du Lycée, sont convoqués à se réunir le vendredi 23 novembre courant, à 3 heures et demie du soir, pour donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic et la nomination de contrôleurs.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

### Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame venve GÉLIS, née PAGANEL, boulangère à Cahors, rue Nationale, sont invités à se rendre, le 23 novembre courant, à 3 heures et demie du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

#### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

#### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Bulets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

##### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

##### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

##### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

### Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire n° 1433, du 10 novembre, 1900.

Les palais de l'Horticulture, par P. Hariot. — La mort chez les animaux, par Henri Coupin. — Eclairage intensif au pétrole, système Kitson, par J. Lafargue. — Appareil à relever le profil par les bandages des roues, par D. B. — Les locomotives étrangères ; Exposition de 1900, par A. R. — Le bureau d'essai des papiers à la Chambre de commerce de Paris, par A. de Cunha. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 novembre 1900, par Ch. de Villedeuil. — L'homme-orchestre de l'Exposition, par Delaunay.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnements. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 110 rue de l'Université, Paris. — Sommaire du n° 77 (10 novembre).

#### I. — Articles :

1. Le problème Chinois, par M. D'Estournelles de Constant, député.
2. La défense des Porteurs de valeurs étrangères, par M. E. Lacombe, ancien sénateur.
3. Une enquête sur les marchés de Marchandises en France : 1. Les blés et farines à la Bourse de Commerce de Paris et la spéculation sur les grains, par M. A. Charliat, professeur à l'école des Hautes-études commerciales.
4. La Réforme Foncière en France, par M. G. Chastenet, député.
5. Les Warrants Agricoles, par M. C. Rochetin.
6. Le Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, en Angleterre (fin), par M. V. Marcé.

#### II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :

1. Le Palais du peuple et la coopération des idées, par M. Marcel Fournier.

2. Liste des ouvrages et brochures publiés à l'occasion de l'Exposition de 1900.

#### III. — Revue des principales questions politiques et sociales :

1. Revue du mouvement socialiste, par M. J. Bourdeau.

2. Revue des questions budgétaires et fiscales, par M. René Darlac.

#### IV. — La vie politique et parlementaire à l'étranger :

Roumanie, par M. P. G. Cantilli, ancien secrétaire du Conseil des Ministres.

#### V. — La vie politique et parlementaire en France :

1. La politique extérieure du mois, par M. Alcide Ebray.

2. La vie législative et parlementaire par...

3. Chronologie politique et sociale, par...

#### VI. — Bibliographie, par XXX.

#### Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

### MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

#### ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

#### JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*.

les, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

#### LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

Une causerie sur les Modes enfantines

Des Modèles de robes

Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons

Un et souvent deux Patrons découpés

Une gravure de Modes coloriée

Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

#### LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

Cartonnages coloriés

Figurines à découper ; Décors de théâtre

Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

### ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

#### PHOTOGRAPHIE D'ART

## J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour

CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.